

Un contrat de maintenance prolonge la vie de votre installation

La société SIGNAL SA installe et entretient un grand nombre de barrières, de bornes et de systèmes d'information pour le compte des pouvoirs publics, des TP et de particuliers. Une maintenance régulière est indispensable pour garantir la fiabilité des équipements et conserver leur valeur sur le long terme.



Image 1: Maintenance d'une installation de borne

Un service de maintenance effectué à intervalles définis prolonge la durée de vie de votre installation. Un contrôle régulier, l'utilisation de pièces de rechange d'origine et une configuration optimale permettent d'éviter ou de réduire les temps d'arrêt et les réparations onéreuses. Ainsi, vos investissements seront protégés pour longtemps.

Eau salée et colmatage, deux dangers à ne pas négliger

Les installations qui sont en partie situées sous terre, à l'instar des bornes notamment, nécessitent des contrôles réguliers. L'eau salée en hiver ou le lent colmatage des dispositifs de drainage risquent de réduire la durée de vie d'une installation. Un service de maintenance ou un nettoyage au printemps ou en automne peuvent y remédier de façon préventive.

Temps d'arrêt planifiés, risques minimaux

Sans contrat de maintenance, l'installation risque de tomber en panne au mauvais moment. De plus, l'avis de panne, l'intervention et la réparation peuvent prendre beaucoup de temps. D'autre part, il se peut que les pièces de rechange ne soient pas en stock ou que l'installation doive être démontée et réparée auprès chez l'installateur. Un contrat de maintenance diminue le risque d'un arrêt de l'installation, étant donné que SIGNAL SA peut effectuer un contrôle durant les heures creuses. Et si une réparation ou une révision s'avère nécessaire, elle peut être soigneusement planifiée.

Applicabilité des contrats de maintenance

Les contrats de maintenance peuvent être conclus pour toute une série d'équipements, d'appareils ou d'installations de SIGNAL SA:

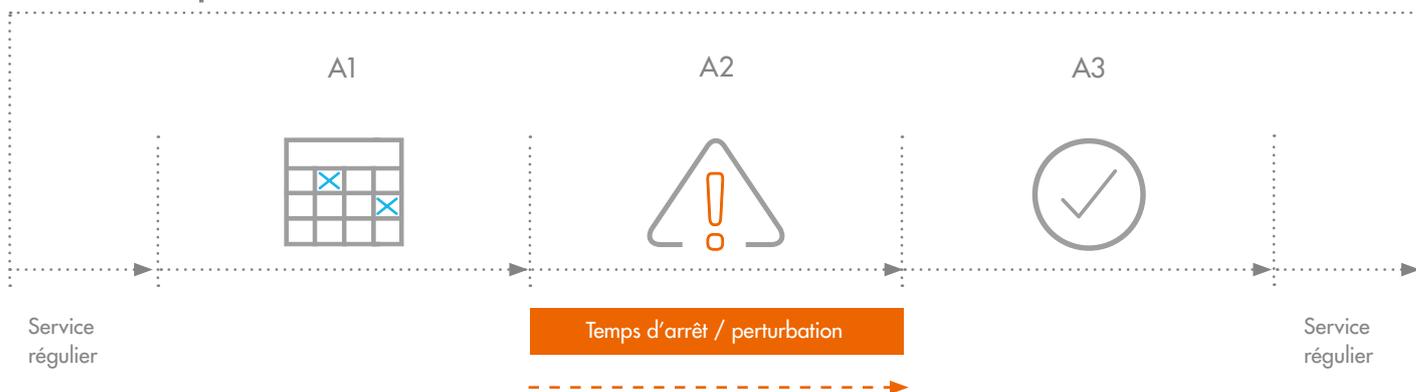
- bornes
- barrières électriques
- systèmes d'affichage
- systèmes de réglage de la circulation et de guidage des parkings
- système d'information numérique Signa imotion

Offre de contrat de maintenance

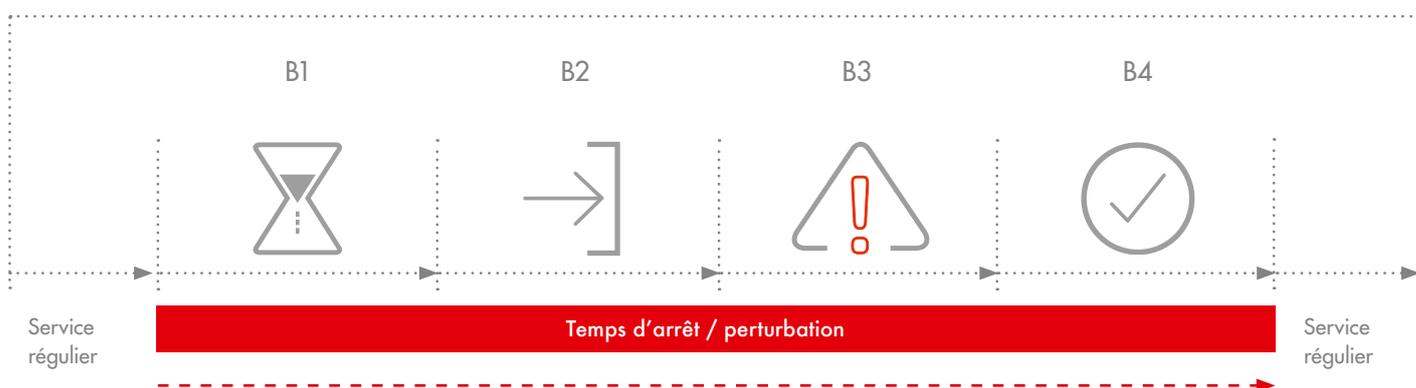
SIGNAL SA propose trois contrats de maintenance (service level agreements) qui se différencient sur le plan des prestations et du prix. Outre ces contrats, nous proposons également des prolongations de garantie pour les installations livrées. Prenez contact avec nous, nous serons heureux d'examiner votre demande et de vous soumettre une offre répondant à vos besoins individuels.

	Pour plus d'informations:
	<p>SIGNAL SA Centrale 032 352 11 11 service@signal.ch</p>

1. Temps d'arrêt en cas de service planifié prévu à une date précise



2. Temps d'arrêt en cas de panne sans contrat de service/maintenance



LÉGENDE graphique 1

A1 - Intervalle de maintenance

Vérification, nettoyage et contrôle 1-2x par année, selon le contrat de maintenance et le produit.

A2 - Service planifié

Un technicien de SIGNAL SA contrôle et assure la maintenance de l'installation à une date convenue d'un commun accord. Temps d'arrêt planifié et bref.

A3 - Remise en service

L'intervention est terminée, l'installation est remise en service. Rédaction d'un rapport de service qui sera classé dans la documentation de l'installation.

LÉGENDE graphique 2

B1 - Réception de l'avis de panne

Le client annonce une panne auprès du service clientèle de SIGNAL SA.

B2 - Prise de contact

Précision du dérangement et support téléphonique, éventuellement intervention sur place.

B3 - Temps de réparation

Réparation de l'installation et remise en service sur place ou chez SIGNAL SA, en fonction du dérangement en question et de la disponibilité des pièces de rechange. En cas de révision externe, le temps d'arrêt est nettement plus long.

B4 - Remise en service

La réparation est terminée, l'installation est remise en service. Rédaction d'un rapport de service qui sera classé dans la documentation de l'installation.